

# La scientificité de la théologie selon Thomas d'Aquin, Hervé de Nédellec et Durand de Saint-Pourçain

Alexis Lafleur-Paiement\*

## Résumé

*L'enjeu épistémologique du statut de la théologie a été renouvelé à la suite du Prologue au Commentaire des Sentences de Thomas d'Aquin (v. 1254-1256), qui démontre que la théologie est une science en vertu de son caractère hypothético-déductif et qu'elle est strictement subalternée à la science de Dieu dont elle dépend quant à ses « premiers principes ». Le présent article, partant de la position thomasiennne, explore subséquemment deux théories concernant la scientificité de la théologie énoncées au début du XIV<sup>e</sup> siècle, soit celle d'Hervé de Nédellec (qui se veut un continuateur de Thomas) et celle de Durand de Saint-Pourçain (qui réfute le Docteur commun sur cette question). Les positions des trois auteurs dominicains sont présentées afin de jauger leurs originalités propres. L'analyse est complétée par une brève exploration des enjeux politico-théologiques qui découlent des positions contraires d'Hervé et de Durand, au moment où l'ordre des Dominicains défend la pensée thomasiennne et milite pour la canonisation de l'Aquinate.*

---

\* L'auteur est candidat au doctorat en philosophie (codirection Université de Montréal / Université de Lille). L'auteur tient à remercier David Piché pour ses commentaires concernant le présent article et pour lui avoir gracieusement fourni sa traduction inédite du *Prologue au Commentaire des Sentences* d'Hervé de Nédellec.

## Introduction

À la suite du décès de Thomas d'Aquin, en mars 1274, la mémoire du grand penseur dominicain est rapidement disputée. Si certaines de ses thèses sont affectées indirectement par la condamnation de 1277 proclamée par l'évêque parisien Étienne Tempier, le *Docteur commun* doit aussi subir les attaques répétées des Franciscains<sup>1</sup>. En réponse à ces critiques, différents théologiens dominicains défendent la pensée de Thomas et constituent un premier canon thomiste<sup>2</sup>. Dans ce contexte, la pensée de Thomas s'impose dans l'ordre des Frères prêcheurs qui proclame l'obligation de défendre et de promouvoir ses œuvres et ses thèses lors du chapitre général de 1286. Différents aspects de la pensée de Thomas n'en sont pas moins contestés, au moins jusqu'à sa canonisation en juillet 1323. Les débats portent notamment sur la distinction réelle des relations, la possibilité de l'infini créé<sup>3</sup>, la définition de l'intellect agent<sup>4</sup> ou encore le statut de la théologie comme science<sup>5</sup>. C'est ce dernier problème qui retiendra notre attention, en particulier dans le débat opposant Hervé de Nédellec (v. 1250/60-1323), un

---

<sup>1</sup> Voir Elizabeth Lowe, *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas. The Controversies between Hervaeus Natalis and Durandus of St. Pourçain* (New York : Routledge, 2003), 50-52.

<sup>2</sup> Le plus connu pour cette période étant probablement Guillaume de Pierre Godin (v. 1260-1336), auteur vers 1300 d'un *Commentaire des Sentences* très fidèle à la pensée thomasienne, à tel point qu'il est connu sous le nom de *Lectura thomasina*. Voir aussi Frederick Roensch, *Early Thomistic School* (Dubuque : Priory Press, 1964) et Jean-Pierre Torrell, « Le savoir théologique chez les premiers thomistes », *Revue thomiste*, t. XCVII (1997) : 9-30.

<sup>3</sup> Voir Jean-Luc Solère, « Thomistes et antithomistes face à la question de l'infini créé : Durand de Saint-Pourçain, Hervé de Nédellec et Jacques de Metz », *Revue thomiste*, t. XCVII (1997) : 219-244.

<sup>4</sup> Sur cette question, voir par exemple Serge-Thomas Bonino, « Quelques réactions thomistes à la critique de l'intellect agent par Durand de Saint-Pourçain », *Revue thomiste*, t. XCVII (1997) : 99-128.

<sup>5</sup> Pour une présentation succincte de ce problème au XIII<sup>e</sup> siècle, on consultera Marie-Dominique Chenu, *La théologie comme science au XIII<sup>e</sup> siècle* (Paris : Vrin, 1957) ; pour une présentation beaucoup plus approfondie, on se rapportera à Henry Donneaud, *Théologie et intelligence de la foi au XIII<sup>e</sup> siècle* (Paris : Parole et silence, 2006).

penseur associé au thomisme, et Durand de Saint-Pourçain (v. 1275-1334), Dominicain s'opposant à la pensée de Thomas sur ce point.

La question du statut de la théologie, et par extension de son caractère scientifique ou non, se pose pour tous les penseurs médiévaux postérieurs à Pierre Lombard (v. 1100-1160). En effet, puisque tous les théologiens doivent produire un *Commentaire des Sentences* du Lombard, qui pose explicitement ce problème, chacun offre son opinion (originale ou non) concernant cette question. C'est dans ce contexte que l'on voit le problème de la scientificité de la théologie être traité par les grands penseurs dominicains des années 1250-1350 qui s'interrogent sur le statut de la théologie dans le *Prologue* de leur *Commentaire*. L'enjeu du débat est de savoir si la théologie fonctionne selon le modèle scientifique hypothético-déductif établi par Aristote dans ses *Seconds analytiques*. Autrement dit, il s'agit de déterminer si elle se fonde sur des prémisses connues avec certitude desquelles on peut déduire des conclusions nécessaires. Si Thomas d'Aquin (v. 1225-1274) affirme que la théologie est une science, ce n'est pourtant pas le cas de tous les « thomistes » et encore moins de tous les dominicains. C'est cette diversité d'opinion au sein d'un même ordre que nous explorerons dans le présent article, avec l'objectif de synthétiser le débat grâce à certaines positions caractéristiques.

Notre présenterons d'abord la position de Thomas, puis celle d'Hervé de Nédellec et celle de Durand de Saint-Pourçain<sup>6</sup>. Nous analyserons les positions des trois auteurs afin de montrer, à partir de l'œuvre de Thomas, comment celle-ci est reçue au XIV<sup>e</sup> siècle par un défenseur de la pensée thomasiennne (Hervé) et un adversaire de celle-ci sur cette question (Durand). Alors que l'autorité thomasiennne s'affirme au sein de l'ordre des Frères prêcheurs et de l'Église<sup>7</sup>, nous montrerons comment le « thomiste » Hervé diffère lui-même quelque peu de la

---

<sup>6</sup> En nous fondant prioritairement sur leur *Prologue* au *Commentaire des Sentences*, notamment l'article 3 chez Thomas d'Aquin (repris dans sa *Somme théologique*, I<sup>a</sup>, question 1, article 1), la question 1, article 3 chez Hervé de Nédellec et les questions 1 et 2 chez Durand de Saint-Pourçain.

<sup>7</sup> Pour une bonne synthèse concernant le développement d'un « canon thomiste » en regard des disputes dans l'ordre des Dominicains et dans leur conflit avec les Franciscains, voir Geneviève Barrette, « La distinction entre l'être et l'essence chez Hervé de Nédellec » (Thèse de doctorat, Université de Montréal, 2021), 241-263.

position du *Docteur commun* et comment le Dominicain Durand, en opposition à son ordre, propose sa propre solution originale. Cela permettra de montrer la dynamique conceptuelle à l'œuvre chez les Dominicains, dans une période reconnue comme constitutive du canon thomiste. Nous nous intéresserons aussi au caractère subalterné (ou non) de la théologie, un autre problème important quant au statut de la discipline. Nous pourrons, dans un dernier temps, jauger les conséquences des positions d'Hervé et de Durand sur l'autorité thomasienne, au moment même du « durcissement » du canon thomiste (auquel Hervé travaille avec détermination) et sur fond du procès en canonisation de Thomas d'Aquin<sup>8</sup>. Il sera ainsi pertinent d'esquisser les conséquences en politique religieuse de cette « querelle » épistémologique entre Dominicains.

### **Le statut de la théologie selon Thomas d'Aquin**

Thomas d'Aquin est le Dominicain le plus célèbre de son époque. Étudiant à l'université de Paris sous la direction d'Albert le Grand, il y commente les *Sentences* du Lombard vers 1252-1254<sup>9</sup>. C'est dans ce cadre qu'il présente une première fois sa position sur le statut épistémologique de la théologie. Enseignant ensuite en Italie puis à Paris, il reviendra sur ce problème au début de sa *Somme théologique*, rédigée entre 1266 et 1273. Après son décès en 1274, sa pensée acquiert une autorité sans cesse grandissante au sein de l'ordre des Frères prêcheurs puis de l'Église. Devenu le docteur officiel de son ordre en 1286, ses idées sont systématiquement défendues par les Dominicains<sup>10</sup>. Ceux-ci, afin d'accroître l'influence de Thomas, et par extension de leur ordre au sein de l'Église, multiplient les polémiques avec les détracteurs du *Docteur commun*, tout en entamant des démarches en vue de sa

---

<sup>8</sup> Sur le contexte du procès, voir Leonardas Gerulaitis, « The Canonization of Saint Thomas Aquinas », *Vivarium* 5 (1967) : 25-46.

<sup>9</sup> Certains avancent plutôt 1253-1255. Voir Thomas d'Aquin, *Les débuts de l'enseignement de Thomas d'Aquin et sa conception de la sacra doctrina. Édition du Prologue de son Commentaire des Sentences de Pierre Lombard*, éd. Adriano Oliva (Paris : Vrin, 2006), 253.

<sup>10</sup> Sur la postérité de Thomas d'Aquin, voir David Gallagher, *Thomas Aquinas and His Legacy* (Washington : Catholic University of America Press, 1994).

canonisation à la fin des années 1310. C'est dans ce contexte qu'Hervé de Nédellec, maître de l'ordre (1318-1323), défend l'œuvre et les thèses de Thomas, notamment contre le « frère dissident » Durand de Saint-Pourçain.

La position de Thomas d'Aquin concernant le statut de la théologie est exprimée clairement dès les années 1250 et il n'en dévia pas : « Il faut dire que cette doctrine [la théologie] est une science<sup>11</sup> ». La théologie est entendue en un premier temps comme science puisqu'elle est une sagesse, la plus haute de toute ici-bas : « la théologie, fondée en sa nature de doctrine de la perfection humaine (a. 1) dotée pour cela d'une lumière spécifique surnaturelle assurant son unité (a. 2) » prouve selon Thomas son caractère sapientiel, et donc « la théologie, parce que sagesse, est science »<sup>12</sup>. Cette première approche ne le dispense pas de montrer comment la théologie, outre son caractère de sagesse, fonctionne réellement comme une science, c'est-à-dire en déduisant démonstrativement des conclusions à partir de principes certains, nommément les articles de foi ; autrement dit, comment la théologie remplit « les exigences objectives d'une science authentique, au sens aristotélicien<sup>13</sup> ».

Afin de montrer que la théologie fonctionne selon le modèle hypothético-déductif propre aux sciences, Thomas doit résoudre un problème principal, soit celui de la certitude des principes sur lesquels se fonde la théologie (les articles de foi) qui ne sont pas connus avec évidence par les fidèles ici-bas. Thomas indique que si les articles de foi ne sont pas connus avec évidence, ils sont pourtant reçus comme vrais.

Cette doctrine [la théologie] a pour principes les premiers articles de la foi qui sont connus par eux-mêmes au moyen de la lumière infuse de la foi chez celui qui a la foi, tout comme les principes qui nous sont naturellement donnés par la lumière de l'intellect agent<sup>14</sup>.

Cette valeur épistémologique propre aux articles de foi découle du fait qu'ils sont connus avec évidence dans la science que possède Dieu

---

<sup>11</sup> Thomas d'Aquin, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3.

<sup>12</sup> Donneaud, *Théologie et intelligence de la foi au XIII<sup>e</sup> siècle*, 665.

<sup>13</sup> Donneaud, 668.

<sup>14</sup> Thomas d'Aquin, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3.

et que les croyants sont en mesure de reconnaître la force de cette évidence sans pour autant la vivre directement<sup>15</sup>. Ceci entraîne naturellement, pour Thomas, la subalternation de la théologie à la science de Dieu, dont elle dépend pour ses principes. « Saint Thomas présente donc ici la science comme une connaissance certaine fondée sur un mouvement discursif de l'esprit tendant vers le vrai à partir de connaissances préalablement possédées<sup>16</sup> ».

Puisque la théologie dépend d'une autre science quant aux objets dont procèdent ses déductions, elle est dite subalternée. Dans les termes de Thomas, la théologie « procède de principes qui sont connus par la lumière d'une science supérieure », cette science étant celle de Dieu et des bienheureux, dont les principes nous sont révélés par les articles de foi<sup>17</sup>. La doctrine de la subalternation de la science théologique est une des innovations majeures de Thomas quant au problème qui nous occupe<sup>18</sup>. Notamment, Thomas distingue deux types de subalternation, soit celle « en raison du sujet » et celle « en raison du mode de connaissance ». Le premier type est le plus commun. Il s'agit de celui par lequel l'optique, par exemple, est subalternée à la géométrie. Le second type est celui qui correspond à la subalternation de la théologie à la science de Dieu. Thomas explique :

Une science peut être supérieure à une autre de deux manières : soit en raison du sujet comme la géométrie, dont le sujet est l'étendue, est supérieure à la perspective qui a pour sujet l'étendue visuelle ; soit en raison du mode de connaître, et ainsi la théologie est inférieure à la science qui est en Dieu. En effet, nous ne connaissons qu'imparfaitement ce que Lui-même connaît parfaitement, et comme une science subalternée, la théologie suppose certaines vérités qu'elle emprunte à une science supérieure et elle procède à partir d'elles comme à partir de principes ; ainsi, la théologie suppose les articles de foi qui sont prouvés de manière infaillible dans la science de Dieu et

---

<sup>15</sup> Donneaud, *Théologie et intelligence de la foi au XIII<sup>e</sup> siècle*, 673.

<sup>16</sup> Donneaud, 680.

<sup>17</sup> Pour une formulation synthétique de la position de Thomas, voir sa *Somme théologique*, I<sup>a</sup>, question 1, article 1.

<sup>18</sup> Donneaud, *Théologie et intelligence de la foi au XIII<sup>e</sup> siècle*, 676.

elle y adhère et grâce à eux elle procède à la preuve de ce qui découle par la suite de ces principes. La science théologique est donc comme subalternée à la science de Dieu de laquelle elle reçoit ses principes<sup>19</sup>.

Certes, les deux sciences – théologique et divine – portent sur le même sujet, mais différent par leur mode de connaissance, indirect dans le cas de la théologie et direct dans celui de la science de Dieu, ce qui subalterne la première à la seconde. La théologie se trouve placée sous la science de Dieu, dont elle reçoit la « lumière » : ses principes premiers, les articles de foi, ne lui sont pas connus avec évidence, mais se trouvent connus avec évidence dans la science de Dieu, dont nous avons des raisons épistémologiques fortes de croire les « conclusions »<sup>20</sup>. Si les articles de foi ne sont pas démontrables par la science théologique, ils le sont par la science de Dieu, dont les principes sont connus par Lui et par les bienheureux. Dans la disposition béatifique, les humains pourront eux-mêmes connaître avec évidence, de manière « démonstrative », les articles de foi dont la science théologique tire ses conclusions. Le caractère strictement scientifique de la théologie est ainsi établi par Thomas d'Aquin, bien que cette discipline soit subalternée « en raison du mode de connaissance ». Une dernière difficulté subsiste, qui ne pourra être étudiée ici, à savoir l'emploi du terme « comme » (*quasi*) par Thomas dans son *Prologue* : « la science théologique est donc *comme* subalternée à la science de Dieu ». Ce problème reste sujet à débat et a été soulevé par des commentateurs avertis tels que Henry Donneaud et Adriano Oliva<sup>21</sup>. En revanche, la disparition du terme *quasi* dans la *Somme théologique*, qui présente la pensée mature de Thomas, permet de relativiser l'enjeu.

Enfin, Thomas précise que la théologie est « simultanément spéculative et pratique » car « elle perfectionne l'homme dans toutes ses opérations, qui sont à la fois spéculatives et pratiques », quoique principalement spéculative puisque perfectionnant les trois habitus

---

<sup>19</sup> Thomas d'Aquin, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3.

<sup>20</sup> Thomas d'Aquin, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3. Voir aussi Donneaud, *Théologie et intelligence de la foi au XIII<sup>e</sup> siècle*, 685.

<sup>21</sup> Voir principalement la très érudite analyse philologique de l'article 3 qui nous intéresse ici, par le père Oliva dans Thomas d'Aquin, *Les débuts de l'enseignement de Thomas d'Aquin et sa conception de la sacra doctrina*, 103-185.

spéculatifs : *sapientia*, *scientia* et *intellectus*. Cette position semble avoir été élaborée par Thomas lui-même, tout en étant reprise fréquemment à sa suite, notamment par le Dominicain Jean de Paris (v. 1255-1306)<sup>22</sup>. La position générale de Thomas sur la scientificité de la théologie s'exprime avec encore plus de clarté, quoique plus succinctement, dans la *Somme théologique* (I<sup>a</sup>, question 1, article 1)<sup>23</sup> : elle sera défendue par les premiers thomistes, dont Guillaume de Pierre Godin (v. 1260-1336) et Hervé de Nédellec. Maintenant que nous savons que la théologie est, pour Thomas d'Aquin, une science subalternée (par son mode de connaissance) à la science de Dieu, et qu'elle est principalement spéculative, nous pouvons voir comment cette théorie fut reçue par Hervé de Nédellec, qui disait la défendre, puis par Durand de Saint-Pourçain, qui la niait ouvertement.

### La position « thomiste » d'Hervé de Nédellec

Hervé de Nédellec<sup>24</sup> (v. 1250/1260-1323) a lui aussi étudié à l'université de Paris (v. 1301-1307) où il commenta les *Sentences* de Pierre Lombard<sup>25</sup>. Il chapeaute la province dominicaine de France de 1309 à 1318, puis est élu maître de l'ordre en 1318. Durant toute cette période, il multiplie les polémiques afin de défendre les thèses thomasiennes et devient un des pivots de la construction du premier canon thomiste. En plus de ses activités polémiques, il participe directement à la promotion de l'autorité de Thomas par ses actions répétées dans le cadre du procès en canonisation de ce dernier (1319-1323). Hervé affrontera notamment, et ce sur des questions très diverses, Durand de Saint-Pourçain, un Dominicain qui n'hésite pas à contester certaines thèses

---

<sup>22</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Commentaire des Sentences. Prologue*, trad. David Piché (Paris : Les Belles Lettres, 2020), 29.

<sup>23</sup> Jean-Pierre Torrell, « Le savoir théologique chez saint Thomas », *Revue thomiste*, t. XCVI (1996) : 355-396.

<sup>24</sup> Sur la vie d'Hervé, l'étude la plus complète, quoique datée, reste Agustin de Guimarães, « Hervé Noël (1323). Étude biographique », *Archivum fratrum praedicatorum*, t. VIII (1938) : 5-81.

<sup>25</sup> Sur le *Commentaire* d'Hervé, voir Isabel Iribarren, *Durandus of St. Pourçain. A Dominican Theologian in the Shadow of Aquinas* (Oxford : Oxford University Press, 2005), 91-107.

thomasiennes si elles lui semblent manquer d'évidence ou arriver à de fausses conclusions, comme c'est le cas au sujet du statut de la théologie<sup>26</sup>.

Hervé de Nédellec présente sa position concernant la scientificité de la théologie dans son *Prologue au Commentaire des Sentences*, une position qu'il maintiendra tout au long de sa vie<sup>27</sup>. Il est assez intéressant de noter qu'Hervé, qui se veut un défenseur de la « juste doctrine » de Thomas, dont il dit rapporter l'essence de la pensée, en dévie en fait sensiblement<sup>28</sup>. Pour Hervé, « la théologie n'est pas dite "science" au sens propre, purement et simplement, ni "science subalternée", mais elle est dite "science" en parlant au sens large et elle est dite "science subalternée" davantage qu'un autre [type de science]<sup>29</sup> ». Selon lui, on peut considérer la théologie comme un habitus d'assentiment au contenu des Écritures et comme une discipline visant à clarifier et à défendre les articles de foi. C'est comprendre la théologie dans un sens large et non strictement scientifique. Désirant pourtant concilier sa position avec celle de Thomas, Hervé avance qu'on peut, même dans ce cas, considérer que la théologie est analogue à une science, puisque sans connaître ses premiers principes, elle déploie à partir des articles de foi une méthode déductive scientifique :

La raison en est que, comme on l'a dit, la science proprement dite, qu'elle soit subalternée ou non, requiert l'évidence manifeste de ses principes ; la théologie n'est pas de ce genre : donc elle n'est pas une science proprement dite. Mais parce que celui qui possède l'habitus de la théologie au-delà des simples fidèles sait comment doivent être expliquées les autorités de l'Écriture sainte et comment les <enseignements> qui s'y trouvent ne sont pas

---

<sup>26</sup> Sur ces conflits, voir Lowe, *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas*.

<sup>27</sup> Pour une bonne présentation de la position d'Hervé au sujet de la scientificité de la théologie, voir David Piché, « Les conditions de possibilité de la théologie comme science », *Dialogue* n° 49, vol. 3 (2010) : 331-364.

<sup>28</sup> Pour une rapide présentation du « thomisme » (ou non) d'Hervé de Nédellec, on consultera Barrette, « La distinction entre l'être et l'essence chez Hervé de Nédellec », 222-225.

<sup>29</sup> Hervé de Nédellec, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3.

incompatibles entre eux alors qu'ils semblent l'être ; et parce qu'il possède la science certaine des inférences qui sont faites en elle, comme celle-ci : si le Fils de Dieu est homme, il s'ensuit qu'il a une âme ; et parce qu'il détient aussi une évidence non pas scientifique mais qui, à partir de similitudes dans les créatures, conduit des antécédents aux conséquents qui se rencontrent en théologie : pour toutes ces raisons, la théologie est dite "science" au sens large<sup>30</sup>.

En effet, la théologie ne possède pas « l'évidence manifeste de ses principes », à savoir les articles de foi, nécessaire à la « science proprement dite ». Elle déduit plutôt des vérités à partir des principes des vérités révélées, suivant un modèle hypothético-déductif, ce qui permet de la considérer comme semblable à une science, « en parlant au sens large<sup>31</sup> ». Ce modèle fonctionne principalement pour les théologiens, c'est-à-dire ceux qui possèdent « l'habitus de la théologie », tout en restant non absolument scientifique. Le constat des hésitations et des circonvolutions d'Hervé est assez facile pour le lecteur contemporain : on voit mal comment identifier la position de Thomas, qui fait de la théologie une science « au sens strict », à celle d'Hervé, qui nie sa scientificité propre<sup>32</sup>.

Dans tous les cas, il est clair pour Hervé que si la théologie ressemble à une science, elle ressemble avant tout à une science subalternée, puisqu'elle dépend des principes de la science subalternante de Dieu et des bienheureux<sup>33</sup>. Le *Docteur perspicatissime* reprend ici assez mécaniquement l'argumentaire de son maître. En effet,

---

<sup>30</sup> Hervé de Nédellec, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3.

<sup>31</sup> Ce que David Piché qualifie de « modèle hypothético-déductif de la subalternation, d'origine thomassienne, mais considérablement mitigé » ; voir Durand de Saint-Pourçain, *Commentaire des Sentences. Prologue*, 29.

<sup>32</sup> Sur cette question, rappelons l'article de Piché, « Les conditions de possibilité de la théologie comme science », qui fournit un commentaire et une traduction du *Quodlibet II*, 5 d'Hervé de Nédellec concernant la même problématique.

<sup>33</sup> Hervé de Nédellec, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3.

La subalternation peut être du côté de celui qui sait, par exemple quand quelqu'un ne voit rien d'une chose, si ce n'est à la mesure de ce qu'un autre lui en dit [...] ; et c'est ainsi que notre théologie est subalternée à la science des bienheureux, parce que nous ne pouvons rien savoir des purs objets théologiques, si ce n'est à la mesure de ce qu'un autre nous en dit, parce qu'ils ne peuvent pas être découverts par une recherche humaine<sup>34</sup>.

Hervé suit une étrange courbe réflexive. Il a commencé par nier le caractère scientifique (*stricto sensu*) de la théologie pour la raison que ses premiers principes n'en sont pas connus avec évidence. Or, il affirme ensuite qu'analogiquement, la théologie est « comme une science subalternée » à la science de Dieu en vertu du principe énoncé par Thomas, soit par le « mode de connaissance<sup>35</sup> ». Autrement dit, Hervé n'accepte pas la scientificité de la théologie, mais semble approuver sa subalternation à la science de Dieu en regard d'un critère scientifique de subalternation proposé par Thomas. Le texte hervéen présente une forte tension avec la position thomasienne qui se répercute dans ses réflexions concernant la scientificité de la théologie et sa subalternation.

Finalement, sur la question de l'essence pratique ou spéculative de la théologie, Hervé répond :

La quatrième opinion [celle à laquelle Hervé souscrit] pose que cette science est spéculative et pratique, mais elle est principalement spéculative, secondairement pratique. [...] L'opération qui convient à la théologie au regard de l'objet premier et par soi, à savoir Dieu selon qu'il est Dieu, est la spéculation, tandis que l'opération qui lui convient au regard de l'objet secondaire est la praxis. Donc, elle est

---

<sup>34</sup> Hervé de Nédellec, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 3 ; c'est la subalternation selon le « mode de connaissance » de Thomas d'Aquin.

<sup>35</sup> Thomas d'Aquin affirmait dans son *Prologue* que la théologie était « comme subalternée » à la science de Dieu, sans jamais remettre en cause son caractère pleinement scientifique, contrairement à Hervé qui dit que la théologie est « comme une science subalternée ». Par ailleurs, le « comme » (*quasi*) disparaît dans la *Somme théologique*, ainsi que nous le disions plus haut.

principalement spéculative en vertu de sa fin principale, pour ainsi dire, mais elle est secondairement pratique<sup>36</sup>.

Cette fois, Hervé ne dévie pas de Thomas et défend la lettre de la pensée thomasiennne. Hervé a pourtant différé de son maître sur plusieurs points quant au problème du statut de la théologie ; cependant, nous le verrons, ces « détails » ne seront pas très importants dans le conflit opposant Hervé et Durand de Saint-Pourçain, puisque ce dernier s'oppose radicalement à la position de l'Aquinat.

### La position antithomiste<sup>37</sup> de Durand de Saint-Pourçain

Comme Thomas et Hervé, Durand de Saint-Pourçain<sup>38</sup> (v. 1275-1334) a étudié à l'université de Paris (1307-1312) où il rédige un premier *Commentaire des Sentences* de Pierre Lombard, peut-être sous la direction d'Hervé de Nédellec. C'est dès ce moment qu'il propose sa solution originale au problème du statut de la théologie, qu'il reprendra dans les deuxième et troisième versions de son *Commentaire* (révisé d'abord à la demande de son ordre, puis réécrit afin de rendre compte de sa pensée mature)<sup>39</sup>. Lié à la cour pontificale dès 1316, il échappe ainsi au jugement de son ordre, alors qu'il entre plusieurs fois en conflit avec celui-ci. Durand, en effet, n'hésite pas à défendre des positions contraires à celle des autres Dominicains (s'opposant à plusieurs positions thomasiennes) s'il les juge déficientes du point de vue de la logique<sup>40</sup>. Cette situation fait dire à Étienne Gilson que « le seul tort de

---

<sup>36</sup> Hervé de Nédellec, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 6, article 3.

<sup>37</sup> Sur « l'antithomisme » de Durand, on consultera le bon article d'Isabel Iribarren, « L'antithomisme de Durand de Saint-Pourçain et ses précédents », *Revue thomiste*, t. CVIII (2008) : 39-56.

<sup>38</sup> Pour une bonne présentation bio-bibliographique de Durand de Saint-Pourçain, voir l'introduction de David Piché à Durand de Saint-Pourçain, *Commentaire des Sentences. Prologue*, 9-17.

<sup>39</sup> Concernant les trois versions du *Commentaire des Sentences* de Durand, on consultera les excellents travaux en cours à l'Université de Cologne : <https://durandus.phil-fak.uni-koeln.de/>

<sup>40</sup> Sauf en matière de foi, Durand n'accorde pas de valeur à l'autorité en soi, ce qui l'entraîne à contester différentes thèses communes à son époque s'il

Durand aux yeux de son Ordre semble de n'avoir pas été thomiste, et de l'avoir manifesté, à une époque où saint Thomas en était déjà le docteur officiel<sup>41</sup> ». L'action de Durand (devenu évêque en 1317) nuira ainsi, dans une certaine mesure, à l'autorité de Thomas puisqu'elle met en lumière la faillibilité de ce dernier, d'où ses affrontements avec Hervé de Nédellec durant plus de quinze ans<sup>42</sup>. Notons que Durand est par ailleurs surnommé le *Docteur moderne* en raison de ses positions originales et de ses arguments innovateurs.

Pour Durand de Saint-Pourçain, la théologie n'est pas une science puisqu'elle n'offre pas de preuves scientifiques ; autrement dit, elle ne procède pas par des démonstrations<sup>43</sup>. Durand relève trois définitions de la théologie : habitus d'assentiment des choses qui sont enseignées par l'Écriture, habitus de clarification des articles de foi ou habitus par lequel on assentit aux articles de foi suivant une déduction scientifique partant de principes certains. Il affirme que la théologie ne serait strictement une science que si elle correspondait à la troisième définition<sup>44</sup> et qu'elle suivait le modèle hypothético-déductif en partant de principes connus avec certitude. Durand nie que la théologie remplisse ces critères<sup>45</sup>. On peut bien sûr entendre par théologie

---

les juge logiquement insuffisantes. À ce sujet, voir la *Préface* de son *Prologue du Commentaire des Sentences* : « Par ailleurs, la manière de parler et d'écrire dans les autres [matières], qui ne touchent pas à la foi, doit consister à s'appuyer davantage sur la raison que sur l'autorité d'un quelconque docteur, aussi renommé ou traditionnel soit-il, et estimer être de peu de poids une autorité humaine quand la raison met au jour une vérité qui la contredit ».

<sup>41</sup> Étienne Gilson, *La philosophie au Moyen-Âge* (Paris : Payot, 1952), 623.

<sup>42</sup> Pour bien comprendre le rapport de Durand à la pensée de Thomas d'Aquin et au thomisme, le meilleur ouvrage reste Iribarren, *Durandus of St. Pourçain*.

<sup>43</sup> Pour une éclairante présentation de ce problème, on consultera Andreas Speer *et al.*, *Durand of Saint-Pourçain and his Sentences Commentary. Historical, Philosophical, and Theological Issues* (Louvain : Peeters, 2014), 171-183. Pour une vision d'ensemble de la pensée théologique de Durand, on consultera Gilles Emery, « Dieu, la foi et la théologie chez Durand de Saint-Pourçain », *Revue thomiste*, t. XCIX (1999) : 659-699.

<sup>44</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1.

<sup>45</sup> Sur la question exacte de la certitude de la foi chez Thomas d'Aquin et Durand de Saint-Pourçain, voir Kevin White, « Saint Thomas et Durand de

l'habitus de foi, mais alors la théologie n'est pas une science. Si on entend par théologie la disposition à argumenter en faveur des articles de foi, celle-ci n'est pas plus une science au sens strict de modèle hypothético-déductif. Si la théologie sert à clarifier et à défendre la véracité ou la plausibilité des articles de foi, elle est incapable d'offrir des démonstrations scientifiques concernant ceux-ci et n'a donc pas de caractère scientifique. Le philosophe nous dit :

La théologie, quelle que soit la manière dont elle est comprise, même si elle pouvait être appelée "sagesse" en raison du sujet ou de la matière sur laquelle elle porte (c'est relativement à ce sens que le bienheureux Augustin l'appelle "sagesse"), cependant lui fait défaut le mode de procéder de la science proprement dite. C'est pourquoi elle n'est pas une science au sens propre<sup>46</sup>.

Pour Durand, même si les déductions issues des articles de foi qui sont l'œuvre de la théologie possèdent un caractère « scientifique », la théologie n'est pas une science car elle repose en dernière instance sur la croyance (foi) en la vérité révélée et l'idée que l'Église guidée par l'Esprit Saint rapporte avec exactitude cette vérité.

C'est l'argument clef de Durand pour nier la scientificité de la théologie. Puisque cette discipline s'appuie sur la foi, elle ne saurait en aucune manière connaître avec évidence les objets qui l'occupent : « elle n'est pas une science au sens propre<sup>47</sup> ». Les prémisses depuis lesquelles les déductions se produisent ne sont pas connues avec évidence et ne peuvent pas être connues ainsi ici-bas sous quelques conditions que ce soit. Les conclusions de la théologie se révèlent donc être en dernière instance des explicitations des articles de foi, jamais des déductions syllogistiques certaines. Le principe de subalternation ne joue pas ici, puisque dans le cas d'une science subalternée, celle-ci doit, sans

---

Saint-Pourçain : la question de la certitude de la foi », dans *Jean Capreolus et son temps (1380-1444)*, dir. Guy Bedouelle (Paris : Cerf, 1997), 165-175.

<sup>46</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 2.

<sup>47</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 2.

connaître les principes de la subalternante avec évidence, être en mesure « d'établir leur vérité au moyen du processus inductif<sup>48</sup> », ce que ne peut faire la théologie en regard de l'ensemble des articles de foi, notamment la trinité divine ou la double essence du Christ. Il faut préciser que la théologie, ne partant pas de principes connus avec certitude, peut seulement clarifier les éléments desquels elle traite, qui sont en dernière instance crus, par ailleurs avec de bonnes raisons. Autrement dit, les syllogismes de la théologie reposent sur des prémisses qui ne sont pas connues en elles-mêmes, abrogeant de fait la scientificité de cette discipline : elle se fonde sur « la connaissance des réalités divines que transmet l'Écriture sainte *en tant qu'on la croit révélée par Dieu*<sup>49</sup> », et non parce qu'elle est connue par évidence.

Même si Durand considère que la théologie n'est pas une science, il se propose en sus de démontrer que si la théologie était une science, elle ne serait pas subalternée à celle de Dieu<sup>50</sup>. Pour lui, la théologie n'est pas une science subalternée, bien qu'elle soit une discipline dont l'objet se trouve effectivement dans la science de Dieu et des bienheureux. Durand précise sa pensée dans la question 7 de son *Prologue*, en montrant qu'une science subalternée doit se rapporter à une science subalternante comme un effet à sa cause finale ou efficiente, ce qui n'est pas le cas de la théologie par rapport à la science de Dieu. Puisque la science divine ne donne pas le pourquoi (*propter quid*) de ce à quoi la théologie devrait donner le fait (*quia*), on ne peut pas parler, strictement, de subalternation<sup>51</sup>. Grâce à la définition très rigoureuse qu'il donne de la subalternation, Durand peut exclure de ce rapport la théologie face à la science de Dieu. En somme, il nie non seulement la scientificité de la théologie au sens strict, mais aussi l'idée de la subalternation de celle-ci, en opposition radicale à la pensée de Thomas.

---

<sup>48</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Commentaire des Sentences. Prologue*, 46. Plus exactement, la science subalternée doit être en mesure d'établir par induction la vérité de ses *propres principes* qui sont des conclusions de la science subalternante.

<sup>49</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 1, article 2. Nous soulignons.

<sup>50</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 7 et, pour un riche développement explicatif de cette question, Durand de Saint-Pourçain, *Commentaire des Sentences. Prologue*, 49-63.

<sup>51</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Commentaire des Sentences. Prologue*, 52.

Durand souligne enfin que la théologie peut être comprise comme spéculative ou pratique, dépendamment de la définition qu'on en donne. Selon celle qui reçoit l'assentiment de Durand, « la théologie au sens de l'habitus par lequel les principaux articles sont défendus et expliqués, il faut alors dire que la théologie est purement et simplement spéculative<sup>52</sup> ». Nous n'entrerons pas dans le détail de l'argumentaire durandien puisque celui-ci est beaucoup moins problématique, en regard de son conflit avec Hervé, que ses théories sur le statut et la subalternation de la théologie. Partant des positions de Thomas, d'Hervé et de Durand, il nous reste maintenant à constater les conséquences que les prises de position des deux penseurs du XIV<sup>e</sup> siècle ont pu avoir dans le domaine politico-religieux, notamment en regard de l'autorité thomasienne et du procès en canonisation du *Docteur commun*<sup>53</sup>.

### **Les conséquences en politique religieuse (années 1300 et 1310)**

Comme l'a bien mis en valeur Elizabeth Lowe, les attaques récurrentes de Durand de Saint-Pourçain contre diverses thèses thomasiennes ont été une nuisance pour le programme politico-religieux de son ordre durant les années 1300 et 1310, et ce jusqu'à la canonisation de Thomas d'Aquin en 1323<sup>54</sup>. En effet, durant cette période, l'ordre des Frères prêcheurs fournit un effort soutenu afin de consolider l'autorité de Thomas, contre les attaques franciscaines et plus largement au sein de l'Église<sup>55</sup>. L'ordre a pour objectif de renforcer sa position par l'entremise de la promotion de son docteur officiel, avec pour dessein principal sa canonisation. La défense de l'autorité de

---

<sup>52</sup> Durand de Saint-Pourçain, *Prologue du Commentaire des Sentences*, question 6, article 3.

<sup>53</sup> Sur cette question précisément, voir Lowe, *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas*, 107-134.

<sup>54</sup> Lowe, *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas*, 85-134.

<sup>55</sup> Pour une présentation des législations respectives des Dominicains et des Franciscains concernant la pensée de Thomas avant sa canonisation (1323), témoignant du conflit entre les deux ordres mendiants, on consultera Maur Burbach, « Early Dominican and Franciscan Legislation Regarding St. Thomas », *Medieval Studies*, t. 4 (1942) : 139-158.

Thomas, qui s'appuie sur une tradition vieille d'une quarantaine d'années dans l'ordre, vise avant tout la promotion de ses idées éthiques, métaphysiques et théologiques. En soulignant l'unité de la pensée thomasiennne et sa véracité d'ensemble, on cherche non seulement à valoriser l'homme et son œuvre, mais aussi l'ordre auquel il a appartenu<sup>56</sup>. Ce processus est intéressant, puisque les théologiens tels Guillaume de Pierre Godin, Hervé de Nédellec ou subséquemment Jean de Naples (mort en 1350) qui défendent la pensée de Thomas ne le font pas de manière cynique : pour eux, la pensée de l'Acquinate est réellement supérieure et intrinsèquement vraie. La défendre revient à défendre la vérité, quoique cela soutienne aussi le prestige de l'ordre. Vérité d'analyse, autorité thomasiennne, affirmation de l'ordre, éléments théologiques et politico-religieux ne sont pas distincts pour ces premiers thomistes. Lorsqu'un Durand de Saint-Pourçain s'oppose à certaines idées thomasiennes, cela est donc perçu comme une attaque contre la vérité autant que contre l'ordre.

Dans un tel contexte, Hervé se démarque, comme nous l'avons vu, par sa défense de l'autorité de Thomas d'Acquin en faisant la promotion de la justesse de sa pensée<sup>57</sup>. En effet, plus la notoriété de Thomas grandit, plus le prestige de l'ordre s'étend. Pour Hervé, une condition importante de ce processus est l'unité de l'ordre des Frères prêcheurs dans sa défense de la pensée thomasiennne<sup>58</sup>, alors qu'il doit déjà affronter de nombreux ennemis, notamment chez les Franciscains, et a besoin de cohésion afin de les contrer. La possibilité de voir la pensée thomasiennne s'imposer dans l'Église implique un travail commun des Dominicains : ils doivent non seulement s'entendre sur un canon thomiste garant de l'unité de la pensée de Thomas, mais aussi s'unir dans la défense de ce canon afin de le faire rayonner dans l'Église, et d'ainsi faire rayonner leur ordre. L'unité dominicaine dans la défense de la pensée thomasiennne devient une garantie de la « vérité unitaire » de la

---

<sup>56</sup> Lowe, *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas*, 58 et 69.

<sup>57</sup> Sur l'action d'Hervé dans la promotion de l'autorité thomasiennne, voir Guimarães, « Hervé Noël (1323). Étude biographique », 56-81.

<sup>58</sup> Cette unité n'est jamais « pleinement » acquise, alors que certains théologiens dominicains développent des idées anti-thomasiennes sur des sujets divers, pensons par exemple à Maître Eckhart, Dietrich de Freiberg et Jacques de Metz, ainsi bien sûr qu'à Durand de Saint-Pourçain.

pensée de Thomas autant qu'un outil de lutte au sein de l'Église pour diffuser cette pensée.

L'indépendance d'esprit de Durand de Saint-Pourçain vient nuire aux desseins d'Hervé, puisque le *Docteur moderne* n'hésite pas à critiquer plusieurs thèses de Thomas d'Aquin<sup>59</sup>. Il vient ainsi contester le canon thomiste et ébranler l'unité de son ordre, nuisant à l'avancement de la pensée thomiste. De plus, comme Durand est évêque, il échappe à l'autorité de son ordre : le seul moyen de marginaliser ses critiques est d'en montrer la fausseté, ce à quoi s'attelle Hervé durant les décennies 1300 à 1320. C'est dans ce contexte qu'Hervé et Durand débattront de questions diverses telles la distinction réelle des relations, la possibilité de l'infini créé et le statut de la théologie comme science. Lors de chacune de ces querelles, Hervé défend la position thomasienne contre les attaques de Durand, et ce même lorsqu'il dévie du texte de Thomas, comme c'est le cas dans le problème qui nous occupe. En fin de compte, les démarches d'Hervé et de son ordre seront couronnées de succès avec la canonisation de Thomas d'Aquin en juillet 1323.

Le cas spécifique du statut de la théologie est particulièrement épineux, puisque toute la querelle le concernant se déroule bien en amont de la canonisation de Thomas. Ainsi, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, alors que Durand rédige son premier *Commentaire des Sentences*, il contredit le canon thomiste, créant un scandale au sein de son ordre qui exige qu'il corrige son *Commentaire*. Durand composera une seconde version dans laquelle il ne s'amende que partiellement, ce qui entretient le conflit. Par son entêtement, le *Docteur moderne* vient fragiliser l'édifice que les Dominicains s'ingénient à construire depuis des décennies. On constate l'ampleur du problème par la véhémence de son ordre à lui répondre : une commission d'enquête contre les déviations de Durand est lancée en 1313 par Hervé et aboutit en 1314 à la condamnation de 93 thèses durandiennes. Une seconde commission, toujours menée par Hervé, aboutit à nouveau en 1317 à la condamnation de 235 thèses de

---

<sup>59</sup> Pour une vue d'ensemble de ces controverses, voir Lowe, *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas*, surtout 85-105. Pour une étude sur la poursuite des controverses théologiques chez Durand après les censures de 1314 et 1317, voir Speer, *Durand of Saint-Pourçain and his Sentences Commentary*, 35-55.

Durand<sup>60</sup>. Ce dernier, devenu évêque, n'en subira pourtant guère les conséquences. Comme nous le voyons, les enjeux sont certainement élevés pour les philosophes concernés, qui sont aussi des hommes religieux et politiques.

Nous pouvons donc conclure, en regard de ce rapide panorama d'histoire politico-religieuse, que Durand causa bien des ennuis à son ordre durant les années 1300 et 1310, au moment même où le combat pour l'imposition de l'autorité thomasienne dans l'Église se jouait. Hervé de Nédellec, en tant que provincial de France puis maître de l'ordre des Frères prêcheurs, ne fut aucunement aveugle à cet enjeu et lutta durant près de vingt ans contre Durand, tant au niveau argumentatif qu'institutionnel. La canonisation de Thomas d'Aquin le 18 juillet 1323 vint en partie mettre fin au problème, ainsi que le décès d'Hervé la même année.

## Conclusion

Rappelons pour terminer certains acquis du présent article. D'abord, nous avons souligné les lignes de force et d'originalité de la pensée de Thomas d'Aquin au sujet du statut de la théologie. Ce dernier a été en mesure de montrer que la théologie était une science au sens strict, puisqu'adoptant le modèle hypothético-déductif. Pour Thomas, cette science théologique est subalternée à la science de Dieu selon un modèle nouveau, soit par le mode de connaissance. Le *Docteur commun* a ensuite avancé que la théologie était spéculative avant tout, quoiqu'aussi pratique. Nous avons subséquemment vu la position d'Hervé de Nédellec, un Dominicain se réclamant de l'héritage thomasien, mais déviant quelque peu du maître. Hervé avançait que la théologie était « comme une science » et qu'en ce sens, elle était « comme subalternée » à la science de Dieu. Hervé considère par ailleurs la théologie comme spéculative d'abord et pratique ensuite (en concordance avec Thomas). Cependant, les « déviations » d'Hervé n'ont pas été si importantes à l'époque, puisqu'il s'approchait tout de même de Thomas, et qu'il eût à affronter un philosophe qui s'opposait ouvertement à la pensée thomasienne.

Durand de Saint-Pourçain, en effet, nie la scientificité de la théologie. Par ailleurs, il va jusqu'à prouver que même si la théologie

---

<sup>60</sup> Lowe, *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas*, 79-82.

était une science, elle ne serait pas subalternée à la science de Dieu, suivant un modèle rigoureux de la subalternation. Cette attaque contre la pensée thomasiennne a eu des conséquences marquées au sein de l'ordre des Frères prêcheurs. En effet, durant les années 1300 et 1310, l'ordre tente de défendre unitairement la pensée de Thomas d'Aquin afin de faire rayonner son autorité au sein de l'Église. Ayant en tête le procès en canonisation de Thomas, les Dominicains et en particulier Hervé se trouvent fort embêtés par les attaques de Durand qu'ils combattent fermement. Par notre travail de synthèse, c'est à la fois la richesse des réflexions concernant le statut de la théologie chez les Dominicains durant la période d'affirmation du canon thomiste et l'importance qu'un débat théologico-philosophique pouvait avoir sur la vie religieuse et politique d'un ordre mendiant que nous avons cherché à mettre en valeur. D'excellents travaux existent aujourd'hui sur le statut de la théologie chez Thomas d'Aquin<sup>61</sup>, espérons que de telles œuvres suivront pour la pensée d'Hervé et de Durand<sup>62</sup>, ainsi que sur les dynamiques entre conflits épistémologiques et réalités politico-religieuses.

---

<sup>61</sup> Donneaud, *Théologie et intelligence de la foi au XIII<sup>e</sup> siècle*, 547-794 et Thomas d'Aquin, *Les débuts de l'enseignement de Thomas d'Aquin et sa conception de la sacra doctrina*.

<sup>62</sup> Dans le cas de Durand, l'équipe du Thomas-Institut de l'Université de Cologne mène un remarquable projet (*The Durandus Project*, dirigé par Andreas Speer) dont les travaux enrichissent régulièrement nos connaissances sur l'œuvre du *Docteur moderne*.

## Bibliographie

### Sources :

- Durand de Saint-Pourçain. *Commentaire des Sentences. Prologue*. Traduit par David Piché. Paris : Les Belles Lettres, 2020.
- Hervé de Nédellec. *Commentaire des Sentences. Prologue*. Traduit par David Piché. Montréal : non publié, 2018.
- Thomas d'Aquin. *Somme théologique (4 vol.)*. Traduit par Albert Raulin et al. Paris : Cerf, 1985-2000.
- Thomas d'Aquin. *Les débuts de l'enseignement de Thomas d'Aquin et sa conception de la sacra doctrina. Édition du Prologue de son Commentaire des Sentences de Pierre Lombard*. Édité par Adriano Oliva. Paris : Vrin, 2006.

### Littérature secondaire :

- Barrette, Geneviève. « La distinction entre l'être et l'essence chez Hervé de Nédellec ». Thèse de doctorat. Université de Montréal, 2021.
- Bonino, Serge-Thomas. « Quelques réactions thomistes à la critique de l'intellect agent par Durand de Saint-Pourçain ». *Revue thomiste*, t. XCVII (1997) : 99-128.
- Boulnois, Olivier. *Philosophie et théologie au Moyen Âge*. Paris : Cerf, 2009.
- Brown, Stephen F., Thomas Dewender et Theo Kobusch. *Philosophical Debates at Paris in the Early Fourteenth Century*. Leyde : Brill, 2009.
- Burbach, Maur. « Early Dominican and Franciscan Legislation Regarding St. Thomas ». *Medieval Studies*, t. 4 (1942) : 139-158.
- Chenu, Marie-Dominique. *La théologie comme science au XIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Vrin, 1957.
- Donneaud, Henry. *Théologie et intelligence de la foi au XIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Parole et silence, 2006.
- Emery, Gilles. « Dieu, la foi et la théologie chez Durand de Saint-Pourçain ». *Revue thomiste*, t. XCIX (1999) : 659-699.
- Faucher, Nicolas. *La volonté de croire au Moyen Âge. Les théories de la foi dans la pensée scolastique du XIII<sup>e</sup> siècle*. Turnhout : Brepols, 2019.
- Gallagher, David. *Thomas Aquinas and His Legacy*. Washington : Catholic University of America Press, 1994.

- Gerulaitis, Leonardas. « The Canonization of Saint Thomas Aquinas ». *Vivarium*, vol. 5 (1967) : 25-46.
- Gilson, Étienne. *La philosophie au Moyen-Âge*. Paris : Payot, 1952.
- Guimarães, Agustin de. « Hervé Noël (1323). Étude biographique ». *Archivum fratrum praedicatorum*, t. 8 (1938) : 5-81.
- Iribarren, Isabel. *Durandus of St. Pourçain. A Dominican Theologian in the Shadow of Aquinas*. Oxford : Oxford University Press, 2005.
- Iribarren, Isabel. « L'antithomisme de Durand de Saint-Pourçain et ses précédents ». *Revue thomiste*, t. CVIII (2008) : 39-56.
- Levering, Matthew et Marcus Plested. *The Oxford Handbook of the Reception of Aquinas*. Oxford : Oxford University Press, 2021.
- Lowe, Elizabeth. *The Contested Theological Authority of Thomas Aquinas. The Controversies between Hervaeus Natalis and Durandus of St. Pourçain*. New York : Routledge, 2003.
- Piché, David. « Les conditions de possibilité de la théologie comme science ». *Dialogue* n° 49, vol. 3 (2010) : 331-364.
- Roensch, Frederick. *Early Thomistic School*. Dubuque : Priority Press, 1964.
- Solère, Jean-Luc. « Thomistes et antithomistes face à la question de l'infini créé : Durand de Saint-Pourçain, Hervé de Nédellec et Jacques de Metz ». *Revue thomiste*, t. XCVII (1997) : 219-244.
- Speer, Andreas, Fiorella Retucci, Thomas Jeschke et Guy Guldentops, dir. *Durand of Saint-Pourçain and his Sentences Commentary. Historical, Philosophical, and Theological Issues*. Louvain : Peeters, 2014.
- Torrell, Jean-Pierre. « Le savoir théologique chez saint Thomas ». *Revue thomiste*, t. XCVI (1996) : 355-396.
- Torrell, Jean-Pierre. « Le savoir théologique chez les premiers thomistes ». *Revue thomiste*, t. XCVII (1997) : 9-30.
- Trottmann, Christian. *Théologie et noétique au XIII<sup>e</sup> siècle. À la recherche d'un statut*. Paris : Vrin, 1999.
- White, Kevin. « Saint Thomas et Durand de Saint-Pourçain : la question de la certitude de la foi » dans *Jean Capreolus et son temps (1380-1444)*, sous la direction de Guy Bedouelle, 165-175. Paris : Cerf, 1997.